

AR Prefecture

063-216302588-20250328-DEL2025032812-DE
Reçu le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025

DEL2025032812

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

PROCURATION : 1

VOTANTS : 14

L'an Deux Mille Vingt et Cinq, le Vingt Huit Mars à Dix Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2025

Présents : BAARDMAN Bruno, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène.

Absents : VERNET Thimothée

Procuration : VERNET Thimothée à COSTE Roger

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET CENTRE DE SANTE MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1.2311-5,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2025 relative au Compte de gestion du budget du Centre de santé municipal pour l'exercice 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2025 adoptant le compte administratif du budget du Centre de santé municipal pour l'exercice 2024,

Considérant les résultats cumulés de l'exercice 2024 du budget assainissement, lesquels font apparaître :

CA 2024	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	210 442.58	35 605.79
Recettes	215 198.09	
Résultat 2024	4 755.51	- 35 605.79
Report 2023	88.00	28 699.52
Résultat cumulé 2023	4 843.51	-6 906.27

Considérant par ailleurs les crédits reportés sur l'exercice 2024 :

AR Prefecture

DEL2025032812

063-216302588-20250328-DEL2025032812-DE
Reçu le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025

Dépenses	6 715.78
Recettes	15 784.00

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,*

- Décide de procéder à l'affectation des résultats 2024 – budget Centre de santé municipal – de la manière suivante :
 - Section de fonctionnement
Recettes (article 002) : 4 843.51€
 - Section d'investissement
Dépenses (article 001) : 6 906.27€

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arnaud PROVENCHERE

